



Factures équipement et electro ménage

Par Yoki

Bonjour

Nous avons confié nos travaux à un architecte pour la ordination et à l'entrepreneur qu il nous a recommande; en signant un contrat avec chacun d eux.

Nous sommes à la fin des travaux ; l entrepreneur à acheté piur notre compte l ensemble des équipements type équipements salle de bains; luminaire; robinetterie

Ainsi que tout l électroménager et les meubles de cuisine; plan de travail; credence; éclairages etc...

Nous lui avons réclame les factures d achat de ces matériaux pour pouvoir en cas de problème faire jouer bien qur les garanties que tous ces équipements et électroménager.

Il nous dit qu il ne doit en aucun cas nous les fournir; et que nous le contacterons si nous avons un problème...

Ca nous paraît très étonnant .

Pouvez vous nous confirmer que nous sommes dans notre droit en réclamant ces factures?

Merci

Cordialement

Par morobar

Bonjour,

Pouvez vous nous confirmer que nous sommes dans notre droit en réclamant ces factures?

Non on ne peut pas.

Il faut connaitre le contrat souscrit avec l'entrepreneur pour savoir si vous pouvez, ou non, réclamer ces factures.

Par janus2

Nous lui avons réclame les factures d achat de ces matériaux pour pouvoir en cas de problème faire jouer bien qur les garanties que tous ces équipements et électroménager.

Bonjour,

C'est votre vendeur, donc l'entrepreneur, qui vous doit la garantie.

Par Yoki

Merci.

L'ordre de service rédigé par l architecte mentionné l entrepreneur et précise : l entreprise désignée est priée de prendre commande des fournitures et d exécuter les travaux dans les délais.

Merci